

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : L'IMPOSSIBLE TRAÇABILITÉ DES BOIS TROPICAUX

AFRICONSEIL08 [BOIS](#) Aucun commentaire

02 OCT. 2014



90% DE LA PROVINCE DE L'EQUATEUR SONT COUVERTS PAR LA FORÊT. UN MILLIER D'ESSENCES Y ONT ÉTÉ RECENSÉES, UNE TRENTAINE SONT EXPLOITÉES ET QUELQUES-UNES SONT PROTÉGÉES. MAIS COMMENT CONTRÔLER LA LÉGALITÉ DES COUPES SUR CE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO QUI FAIT PLUS DE 4 FOIS LA SUPERFICIE DE LA FRANCE ? MISSION IMPOSSIBLE POUR LES BOIS PROTÉGÉS PAR LES CONVENTIONS INTERNATIONALES, TRÈS ENCADRÉS, ET POUR LES INSPECTEURS FORESTIERS, QUI SE COMPTENT SUR LES DOIGTS DE DEUX MAINS...

Les lois se durcissent pour combattre le pillage de la forêt, protéger les populations locales et contrôler le commerce illégal du bois à destination de l'Europe. Mais quand le pays est fragile, les pistes se brouillent. Enquête et reportage en République démocratique du Congo sur la filière du bois et ses pratiques inquiétantes. 2/4.

Numéro de permis, numéro de concession, numéro de zone, numéro d'arbre : au Congo-Kinshasa, comme dans tous les pays du bassin, l'exploitant forestier doit assurer la traçabilité des grumes (coupes de bois non équarries). Certaines essences rares, comme l'afroormosia, sont protégées par la [Cites \(Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction\)](#). Elles font l'objet d'un permis d'exportation par le pays exportateur et nécessitent un permis d'importation délivré par l'Union européenne.

Sur les terres de Bokwelli, ce sont justement ces afroormosia recensés autour du village qui attisent l'appétit de la Sicobois. "La coupe de ces essences protégées doit faire l'objet d'une demande préalable. Or, nous avons pu constater que les forestiers coupent d'abord et déclarent ensuite", explique l'Observatoire international (OI), un observatoire indépendant qui accompagne le ministère de l'Environnement congolais dans la mise en place du code forestier. Autre type d'irrégularité constatée : le marquage est parfois falsifié. "Le bois n'est pas issu de la zone de coupe autorisée, par exemple, ou alors c'est une grume coupée en 2011 qui sort de la zone

d'exploitation en 2013. Or, le passage d'une zone à une autre ou d'un permis à un autre est strictement interdit par le code forestier", complète l'Observatoire international.

PUBLICITÉ

Ainsi, "moins de 10% de la superficie d'exploitation forestière active de la RDC est contrôlée de façon indépendante et considérée comme légale et durable", selon le rapport de Chatham House. L'OI, quant à lui, affirme que *"depuis 2011, un dépassement systématique des volumes de bois coupés a été constaté. Les exploitants interprètent différemment les volumes octroyés par les Autorisations de coupe industrielle de bois d'œuvre (Acibo), délivrées par le ministère de l'Environnement"*.

Le problème c'est que la RDC compte moins d'une dizaine d'inspecteurs pour le pays. Sur un territoire qui fait 4 fois la France ! Et ils sont tous basés à Kinshasa. Lorsqu'un nouveau règlement forestier a été institué en 2009, les autorités étaient censées zoner le territoire et créer des brigades répressives et des points de contrôle. *"Mais rien n'a été fait à ce jour. Un problème exacerbé par le manque de communication et de coordination entre les autorités centrales et provinciales"*, écrit Chatham House.

Si le nombre d'inspecteurs fait cruellement défaut, ceux qui officient n'ont pas les moyens de travailler : mal payés et sans moyens pour se déplacer en forêt. *"Pour bien faire et pour éviter la corruption, il faudrait deux brigades: une nationale et une provinciale. Bien les former, bien les payer est essentiel. Ça ne sert à rien de faire une loi sur la forêt s'il n'y a pas de contrôle"*, explique Maître Essylo Lubala de l'Observatoire international. Or, *"souvent, ce sont les exploitants qui défraient ces inspecteurs quand ils procèdent à une inspection. On appelle cela : 'la participation aux frais de transports'"*, précise Alain Karsenty, économiste au Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et spécialiste du bassin du Congo. Avant de compléter: *"La RDC est l'exemple même de l'Etat fragile, la corruption y est omniprésente. Le contrôle des autorités, sur plusieurs portions du territoire difficiles d'accès, reste très théorique."*

La Fédération des industriels du bois (FIB) qui regroupe environ la moitié des exploitants forestiers de RDC, conteste les allégations d'illégalité de l'exploitation industrielle du bois, allégation venant des ONG. Son président, Gabriel Mola Motya estime que *" le rapport de Chatham House est sujet à caution"*. Et de fustiger *"les producteurs artisanaux qui produisent en toute illégalité un bois ensuite exporté vers la Chine"*.

source NOVETHIC